PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DU NORD

DATE :09/03/2025	HEURE : 15H00

EXPEDITEUR : Direction des Sécurités – 12/14 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE CEDEX Tél. 03 20 30 59 59
REDACTEUR : Astreinte sécurité civile

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX PARTICULES PM10
Déclenchement du niveau d'information et de recommandation sur l'ensemble du département du Nord le lundi 10 mars 2025
(Seuil du niveau d'information et de recommandation fixé à 50µg/m^3 en moyenne journalière)

Références :
Arrêté Interdépartemental du 05/07/2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Hauts-de-France
Arrêté interministériel du 07/04/16 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en, cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

Destinataires :
Maires du département, sous-préfectures d'arrondissement, autorités opérationnelles

Consignes de réduction des émissions :
L'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont à privilégier. Il est recommandé de diminuer la vitesse de son véhicule de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers du secteur concerné. Cette mesure devient obligatoire en cas d'arrêté préfectoral.
Les émissions émanant des installations industrielles devront être réduites au strict minimum.
Consignes sanitaires :
Il est recommandé à l'ensemble de la population de prendre les précautions suivantes :

1. Éviter les activités physiques intenses et sportives.
2. Ne pas fumer, ni s'exposer à la fumée, ni utiliser de solvants ou de produits irritants afin de ne pas aggraver les effets de cette pollution.

Publié le : 10/03/2025 11:52 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/25111

3. Respecter le traitement médical en cours et consulter un médecin en cas de gêne respiratoire.

De plus, les enfants étant particulièrement sensibles à l'ozone, les responsables de collectivités d'enfants doivent éviter de planifier les activités de plein air.

Evolution de la situation : voir communiqué ATMO ci joint

Pour plus de renseignements :
- ATMO Hauts-de-France : www.atmo-hdf.fr
- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Lille au **0800 59 59 59.**

Publié le : 10/03/2025 11:52 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/25111